



Syndicat mixte
pour l'aménagement et la gestion
du Parc naturel régional
de la Forêt d'Orient
Maison du Parc
10220 Piney

Extrait des délibérations du Comité syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

OBJET :
**Prorogation de la
Charte Forestière de
Territoire du Parc
naturel régional de la
Forêt d'Orient pour 2
ans**

**DATE DE LA
CONVOCAION
8 décembre 2023
DATE D’AFFICHAGE
8 décembre 2023**

**NOMBRE DE DELEGUES
Afférents au Comité : 88
En exercice : 88
Présents : 35
Votants : 35
+ 18 pouvoirs**

L’an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à 18h00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient se sont réunis à la salle des sociétés de Vendeuvre sur Barse sur la convocation qui leur a été adressée.

Etaient présents :

Conseillers régionaux

M. Philippe BORDE avec le pouvoir de Mme Annie DUCHÊNE
M. Alain CEDELLE avec le pouvoir de M. Ghislain WYSOCINSKI
Mme Isabelle HELIOT-COURONNE avec les pouvoirs de M. Maxence MEUNIER et de Mme Gaëlle DUPRÉ
M. Jordan GUITTON avec le pouvoir de M. Pascal ERRE

Conseillers départementaux

Mme Sibylle BERTAIL-FASSAERT avec le pouvoir de M. Alain BALLAND
M. Bertrand CHEVALLIER
Mme Marielle CHEVALLIER
M. Philippe DALLEMAGNE
Mme Claude HOMEHR avec les pouvoirs de M. Olivier JACQUINET et de M. Philippe PICHÉRY
Mme Arlette MASSIN avec le pouvoir de M. Jean-Michel HUPFER

Troyes Champagne Métropole

M. Nicolas HONORÉ avec le pouvoir de M. Marc SEBEYRAN
M. Pascal HENRI

Communes du territoire

Amance – M. Jean-Michel PIETREMONT, Maire, titulaire
Brévonnes – M. Mathias PETIT, titulaire
Brienne-la-Vieille – M. Gaël GROSMARE, Maire, titulaire
Champ-sur-Barse – Mme Virginie VANHOORNE, titulaire
Dosches – M. Benoît VACHERET, titulaire
Epagne – M. Francis DOIZELET, Maire, titulaire
Géraudot – Mme Jean-Christophe LEFÈVRE, suppléant
Hampigny – M. Hervé CHAMBON, Maire, titulaire, avec le pouvoir de M. Jean-Michel MIGNOT
La Loge-aux-Chèvres – Mme Sandrine SZYMCZAK, titulaire
La Villeneuve-au-Chêne – M. Jésus CERVANTES, Maire, titulaire
Laubressel – M. Edin ZULIC, titulaire
Lusigny-sur-Barse – Mme Marie-Hélène TRESSOU, Maire titulaire
Magny-Fouchard – Mme Valérie RIVET, suppléante
Mathaux – M. Raymond LUCK, titulaire
Mesnil-Saint-Père – M. Gilles LOYER, titulaire avec le pouvoir de Mme Marie-Claude BEZINS
Montreuil-sur-Barse – M. René BARBEIRO, titulaire

Pel-et-Der – M. Dany DUBUISSON, Maire, titulaire avec le pouvoir de M. Christophe DUXIN
Piney – M. Christian DENORMANDIE, Maire, titulaire avec le pouvoir de M. Gilles JACQUARD
Puits-et-Nuisement – M. Julien GUILLAUD, titulaire avec le pouvoir de M. Michaël GUERARD
Rouilly-Sacey – M. Patrick DYON, Maire, titulaire avec le pouvoir de Mme Sophie BOUDOT
Trannes – Mme Christine BARBIER, titulaire
Unienville – M. Jean-Michel CHATELAIN, Maire, titulaire avec le pouvoir de Gérard BERGERAT
Vendeuvre-sur-Barse – M. Alain CHENET, titulaire

La séance a été ouverte par M. le Président, Jésus CERVANTES.

Secrétaire de séance : M. Jordan GUITTON.



Prorogation de la Charte Forestière de Territoire du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient pour 2 ans

Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient est animateur de la Charte Forestière de Territoire (2021-2023) qui vise à développer la filière forêt-bois et à garantir la multifonctionnalité de la forêt sur le territoire.

La Charte Forestière de Territoire 2021-2023 a été validée en Comité syndical du 28 mars 2022. Les 18 actions de cette Charte Forestière de Territoire n'ont pas encore toutes été réalisées. Aussi, le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient souhaite prolonger la durée de cette Charte pour 2 ans supplémentaires, soit jusqu'en 2025 inclus, correspondant aux renouvellements de la Charte du Parc (2025-2040) et de la convention pluriannuelle d'objectifs avec la Région Grand Est (2026-2028). Au cours de ces deux prochaines années, le PnrFO souhaite s'accorder la possibilité d'amender ou de compléter la CFT si de nouveaux projets ou actions venaient enrichir le document initial (dynamique des actions Interparcs Grand Est notamment).

Il est souhaité de réaliser l'évaluation de la Charte Forestière de Territoire en 2025, ainsi que la rédaction d'une nouvelle CFT, a minima pour une durée de 6 ans.

Le Comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- valider le projet de prorogation de la CFT pour 2 ans ;
- autoriser le Parc, en lien avec les partenaires de la CFT, d'amender ou de compléter la CFT par de nouvelles actions ou projets ;
- autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre des actions de la CFT.

**Pour extrait conforme :
Le Président**

Jesus CERVANTES
2023.12.21 14:53:10 +0100
Ref:20231221_142819_1-1-O
Signature numérique
le Président

Jésus CERVANTES